



# Déclaration environnementale produit

selon ISO 14025 et EN 15804

**wiesner hager** concept

Siège pour collectivités selon EN 16139, EN 1022 et EN 1728

S13 Siège empilable

- ✓ CRITERION 1: ISO 14025 TYPE III
- ✓ CRITERION 2: BASED ON ISO 14040
- ✓ CRITERION 3: BASED ON ISO 14044





**Déclaration environnementale produit**  
**EPD**  
**Environmental Product Declaration**

Design-Kooperation: B+W Design: Gerhard Braun

<p>Wiesner-Hager Möbel S.A.R.L          Linzer Straße 22          A-4950 Altheim          Tel. 0043 7723 460-0  <a href="http://www.wiesner-hager.com">http://www.wiesner-hager.com</a></p>	<b>Producteur Déclarant</b>
TA 22012 1634 6710-101 03297740470	<b>Numéro de l'EPD</b>
6710-101 S13 S13 Siège empilable	<b>Produit déclaré</b>
Cette déclaration a été dressée selon les règles de l' ISO 14025 et EN 15804. Elle décrit la performance environnementale du produit illustré ci-dessus et facilite une évaluation comparative des produits semblables.	<b>Objectif</b>
<p>Le fond de cette déclaration est basé sur les résultats du bilan écologique, dressé selon les règles conformes à l'EN ISO 14040/44 de l'exercice 2023/24. Les données génériques utilisées proviennent des banques de données accréditées de l'inventaire écologique et des déclarations environnementales produits actuelles du type III concernant les produits semi-fabriqués du déclarant et étaient recueillies selon la méthode CML.</p> <p><a href="https://www.wiesner-hager.com/fr/a-propos-de-nous/durabilite/bilan-ecologique/">https://www.wiesner-hager.com/fr/a-propos-de-nous/durabilite/bilan-ecologique/</a></p>	<b>Origine de données</b>
Le procédé pour l'établissement de ces déclarations environnementales produits a été audité par le TÜV Austria GmbH le 14.09.2023	<b>Audit</b>
Dipl.-Ing. Dr. Jürgen Hain, TÜV Austria GmbH , Wien	<b>Auditeur</b>
Le TÜV Austria GmbH atteste par le certificat TA 22012 1634 du 26.09.2023 la conformité aux règles pour l'établissement des EPD type III. <a href="#">Download certificat</a>	<b>Certification</b>
Le certificat sera valide jusqu'au 30.09.2026. Des évaluations annuelles garantiront le respect des conditions.	<b>Validité</b>
Andreas Hajek, Dipl.-Ing., responsable de la protection de l'environnement	<b>Délivré par</b>
24. Septembre 2025	<b>Date de délivrance</b>

<p>Cette déclaration inclut</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Illustrations des produits, descriptions et normes</li> <li>- Indications pour le cadre de recherches du bilan écologique</li> <li>- Caractéristiques spécifiques du produit</li> <li>- Indicateurs de l'analyse de cycle de vie et potentiels de l'effet environnemental</li> <li>- Indications pour la composition des matériaux d'un produit</li> <li>- Certificats de matériaux</li> <li>- Indication pour le recyclage à la fin de vie d'un produit</li> </ul>	<b>Objet</b>																																																									
<p>Le bilan écologique du produit déclaré inclut le cycle de vie, de la récupération des matières premières à l'évacuation, tous transports inclus. On considère que la phase d'utilisation d'un produit durera 15 ans. La finition solide et la qualité de produit garantissent, sous réserve d'une utilisation conforme aux dispositions, une phase sans réparations. L'utilisation même du produit, ne générant sur l'environnement qu'un effet insignifiant, n'est pas prise en compte dans l'estimation (critère d'exclusion). Lors de l'évacuation on prévoit le triage des déchets en matériaux recyclables et déchets non recyclables. Les matériaux recyclables seront amenés à un processus de recyclage, les déchets non recyclables seront évacués dans une usine d'incinération des déchets. Les processus d'exploitation et d'évacuation sont soumis aux standard européens. Les distances de transport correspondent aux distances réelles aux fournisseurs en amont et aux entreprises sous-traitantes. Pour le produit présent, la distance entre le producteur et le consommateur s'élève à 1000 km. La distance moyenne entre le consommateur et l'usine de traitement des déchets la plus proche est fixée à 50 km.</p>	<b>Cadre d'analyse</b>																																																									
<p>La Norme Européenne 15804 énumère les règles fondamentales afin d'établir des déclarations environnementales produits concernant des matériaux de construction. Si les meubles ne jouent aucun rôle lors de la certification de durabilité des bâtiments, on essaie pourtant de leur étendre la haute transparence de cette norme, si cela paraît justifié. Dans cette déclaration on prend en compte les phases suivantes de la durée de vie:</p> <table border="0" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Phase</th> <th style="text-align: left;">Désignation</th> <th style="text-align: left;">pertinant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>A1</td><td>Préparation / Transformation des matières premières</td><td>oui</td></tr> <tr><td>A2</td><td>Transport au producteur des produits semi-fabriqués</td><td>oui</td></tr> <tr><td>A3</td><td>Fabrication des produits semi- fabriqués</td><td>oui</td></tr> <tr><td>A4</td><td>Transport au chantier</td><td>non</td></tr> <tr><td>A4</td><td>Transport du produit au consommateur final *)</td><td>oui</td></tr> <tr><td>A5</td><td>Fabrication du produit **)</td><td>oui</td></tr> <tr><td>B1</td><td>Utilisation du produit ***)</td><td>non</td></tr> <tr><td>B2</td><td>Maintenance</td><td>non</td></tr> <tr><td>B3</td><td>Réparation</td><td>non</td></tr> <tr><td>B4</td><td>Rechange</td><td>non</td></tr> <tr><td>B5</td><td>Renouvellement</td><td>non</td></tr> <tr><td>B6</td><td>Consommation en énergie pour l'équipement technique du bâti</td><td>non</td></tr> <tr><td>B7</td><td>Consommation en eau pour l'équipement technique du bâtiment</td><td>non</td></tr> <tr><td>C1</td><td>Démolition, démontage</td><td>non</td></tr> <tr><td>C2</td><td>Transport</td><td>oui</td></tr> <tr><td>C3</td><td>Traitement des déchets</td><td>oui</td></tr> <tr><td>C4</td><td>Décharge</td><td>oui</td></tr> <tr><td>D</td><td>Potentiel de recyclage</td><td>oui</td></tr> </tbody> </table> <p>*) Le module A4 de la Norme EN 15804 décrit le transport au chantier. Dans cette déclaration il représente le transport du meuble au consommateur final.</p> <p>**) Le module A5 de la Norme EN 15804 décrit l'installation du matériau de construction dans le bâtiment. Dans notre cas le module représente la production du meuble à l'usine.</p> <p>***) L'utilisation de nos meubles ne cause aucun impact environnemental.</p>	Phase	Désignation	pertinant	A1	Préparation / Transformation des matières premières	oui	A2	Transport au producteur des produits semi-fabriqués	oui	A3	Fabrication des produits semi- fabriqués	oui	A4	Transport au chantier	non	A4	Transport du produit au consommateur final *)	oui	A5	Fabrication du produit **)	oui	B1	Utilisation du produit ***)	non	B2	Maintenance	non	B3	Réparation	non	B4	Rechange	non	B5	Renouvellement	non	B6	Consommation en énergie pour l'équipement technique du bâti	non	B7	Consommation en eau pour l'équipement technique du bâtiment	non	C1	Démolition, démontage	non	C2	Transport	oui	C3	Traitement des déchets	oui	C4	Décharge	oui	D	Potentiel de recyclage	oui	<b>Limites du système</b>
Phase	Désignation	pertinant																																																								
A1	Préparation / Transformation des matières premières	oui																																																								
A2	Transport au producteur des produits semi-fabriqués	oui																																																								
A3	Fabrication des produits semi- fabriqués	oui																																																								
A4	Transport au chantier	non																																																								
A4	Transport du produit au consommateur final *)	oui																																																								
A5	Fabrication du produit **)	oui																																																								
B1	Utilisation du produit ***)	non																																																								
B2	Maintenance	non																																																								
B3	Réparation	non																																																								
B4	Rechange	non																																																								
B5	Renouvellement	non																																																								
B6	Consommation en énergie pour l'équipement technique du bâti	non																																																								
B7	Consommation en eau pour l'équipement technique du bâtiment	non																																																								
C1	Démolition, démontage	non																																																								
C2	Transport	oui																																																								
C3	Traitement des déchets	oui																																																								
C4	Décharge	oui																																																								
D	Potentiel de recyclage	oui																																																								

Les données du bilan écologique se réfèrent au cycle de vie entier du produit, de l'extraction des matières premières jusqu'à l'évacuation d'une pièce du produit en supposant une durée de vie de 15 ans. La division des indicateurs d'effet et du poids du produit permet même une déclaration spécifique relative à la masse.	<b>L'unité fonctionnelle</b>
Siège pour collectivités selon EN 16139, EN 1022 et EN 1728	<b>Domaine d'utilisation</b>
6710-101 S13 S13 Siège empilable, hêtre, assise avec revêtement tissu, dossier en bois	<b>Désignation de produit</b>
Design épuré et renoncement aux détails superflus permettent d'accentuer les lignes classiques du S13. Ce siège est caractérisé par une esthétique formelle qui garantit ainsi une adaptation parfaite aux différents concepts d'architecture. Les sièges de la série S13 sont empilables. Les fonctions de soins (en option) sont intégrées discrètement et permettent l'utilisation dans le secteur du care living.	<b>Description de produit</b>
revêtement 1 tissu S3140 noir uni; coloris bois B02 hêtre naturel; équipement du piètement patins en matière synthétique	<b>Finition de produit</b>

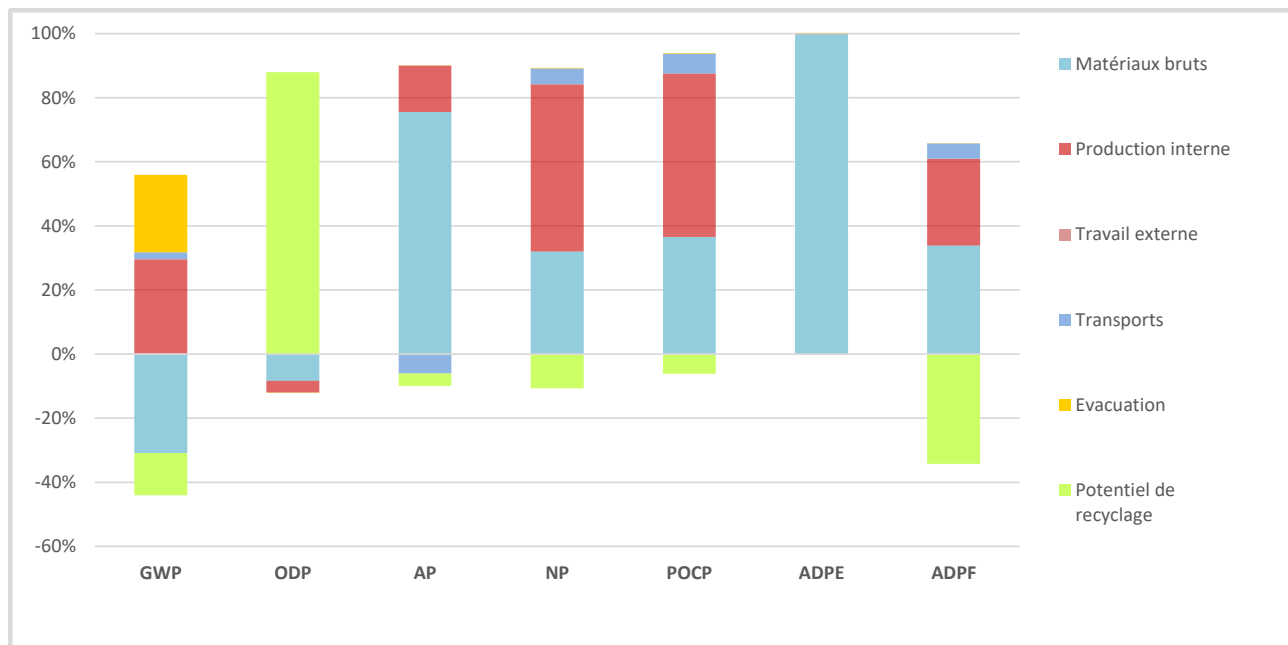
#### Indicateurs environnementaux

Indicateurs des impacts sur l'environnement		Effet de serre GWP	Diminution de l'ozone ODP	Acidification AP	Eutrophication NP	Smog d'été POCP	Ressources abiotiques ADPE
		CO2 eq.	CCl3F eq.	SO2 eq.	PO4-3 eq.	C2H4 eq.	Sb eq.
Phase de vie		(kg)	(mg)	(g)	(g)	(g)	(g)
Matériaux bruts	A1-A3	-18,84	0,05	12,59	19,58	4,25	2,70
Transports	A4	0,58	0,00	-0,45	1,35	0,32	0,00
Production interne	A5	18,04	0,02	2,42	31,87	5,92	0,00
Travail externe	A5	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,00
Transport au client	A4	0,70	0,00	-0,53	1,59	0,38	0,00
Evacuation	C2-C4	14,75	0,00	-0,03	0,16	0,04	0,00
Potentiel de recyclage	D	-8,00	-0,56	-0,65	-6,55	-0,71	0,00
<b>Total</b>		<b>7,23</b>	<b>-0,48</b>	<b>13,35</b>	<b>48,01</b>	<b>10,20</b>	<b>2,70</b>

Utilisation des ressources		Combustibles fossiles et abiotiques	Energie primaire renouvelable		Energie primaire fossile		Utilisation matières secondaires
			Source d'énergie	Utilisation matérielle	Source d'énergie	Utilisation matérielle	
		ADPF	PERE	PERM	PENRE	PENRM	SM
Phase de vie		(MJ)	(MJ)	(MJ)	(MJ)	(MJ)	(kg)
Matériaux bruts	A1-A3	124,97	63,21	292,17	111,47	25,36	0,02
Transports	A4	7,73	0,46	0,00	7,76	0,00	0,00
Production interne	A5	99,93	88,82	-0,08	96,87	-0,03	0,00
Travail externe	A5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transport au client	A4	9,32	0,56	0,00	9,36	0,00	0,00
Evacuation	C2-C4	0,82	128,07	-150,71	13,19	-14,17	0,00
Potential de recyclage	D	-126,31	33,39	0,00	-155,75	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>116,47</b>	<b>314,51</b>	<b>141,37</b>	<b>82,89</b>	<b>11,16</b>	<b>0,02</b>

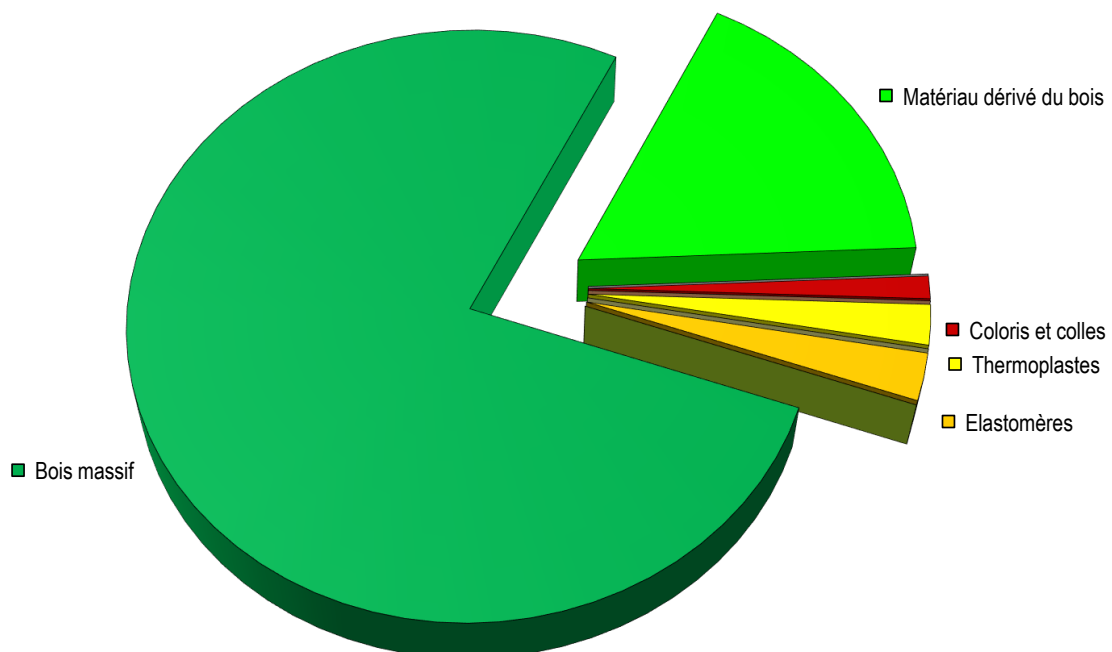
Utilisation des ressources / déchets		Combustibles secondaires		Utilisation des ressources en eau douce	Déchets		
		renouvelable	fossile		Gestion dangereux	non dangereux	radioactif
		(RSF)	(NRSF)	FW	(HWD)	(NHWD)	(RWD)
Phase de vie		(MJ)	(MJ)	(m³)	(kg)	(kg)	(kg)
Matériaux bruts	A1-A3	18,59	0,00	0,09	0,00	0,18	0,00
Transports	A4	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Production interne	A5	0,00	0,00	0,13	0,00	0,19	0,00
Travail externe	A5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transport au client	A4	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Evacuation	C2-C4	0,00	0,00	0,00	0,00	0,02	0,00
Potential de recyclage	D	41,87	0,00	0,04	0,01	0,05	-0,01
<b>Total</b>		<b>60,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,27</b>	<b>0,01</b>	<b>0,45</b>	<b>-0,01</b>

#### Analyse des dominances des impacts environnementaux



Matières utilisées			Recyclabilité			
Matières	Poids	Taux	matériel	énergétique	Déchet	[ ]
Acier	0,016	0,2%	0,016	0,000	0,000	kg
Aluminium	0,001	0,0%	0,001	0,000	0,000	kg
Autres métaux						
Thermoplastes	0,195	2,2%	0,013	0,163	0,020	kg
Duromères	0,009	0,1%	0,000	0,009	0,000	kg
Elastomères	0,229	2,6%	0,000	0,216	0,013	kg
Stratifiés						
Bois composites						
Bois massif	6,838	76,7%	0,000	6,797	0,041	kg
Matériau dérivé du bois	1,516	17,0%	0,000	1,497	0,019	kg
Papiers et cartonnages						
Cuir						
Autres mat. prem. régénératives						
Verre						
Autres matériaux minéraux						
Coloris et colles	0,110	1,2%	0,000	0,098	0,012	kg
Produits chimiques						
Matières consommables						
<b>Total</b>	<b>8,915</b>	<b>100,0%</b>	<b>0,030</b>	<b>8,780</b>	<b>0,106</b>	<b>kg</b>

### Matières utilisées



Le produit est composé à 3,6% des matériaux secondaires et à 93,7% des matières premières renouvelables.

## Coloris et colles

Utilisation	Caractéristiques chimiques	Poids <sup>1</sup>	VOC <sup>2</sup>	Classement <sup>3</sup>
Colles pour bois	Colle de dispersion à base d'eau (PVAC)	0,112 kg	0,0%	non
Colle à fusion	-	-	-	-
Colle pour textiles	Colle de dispersion à base d'eau (polyacrylate)	0,02 kg	0,0%	non
Colle pour textiles	Colle de dispersion à base d'eau (polyacrylate)	0,002 kg	0,0%	oui
Colle d'assemblage	-	-	-	-
Teintures	-	-	-	-
Vernis à base d'eau	Vernis acrylique à base d'eau	0,106 kg	1,0%	non
Poudre électrostat.	-	-	-	-

Le produit ne contient pas de matières synthétiques halogénées (PVC).

<sup>1</sup> poids net

<sup>2</sup> avant traitement

<sup>3</sup> règlement (CE) n o 1272/2008

## Certificats de matériaux

Les certificats suivants ont été établis pour les matières premières utilisées dans la fabrication des produits, et non pour les produits finis:

Contreplaqué moulé: PEFC Standard - certificat HW-CoC-0044-13, licence PEFC/04-31-0341

Panneau de particule: FSC Standard - certificat TSUD-COC-000079, licence FSC-C011773

Hêtre bois de sciage: PEFC Standard - certificat HCA-CoC-0159, licence PEFC/06-32-88

Tissus pour meubles: Oeko-Tex Standard100 - certificat 073313.O, classe de produit II

Matériau pour rembour: Oeko-Tex Standard100 - certificat AMM 17680, classe de produit I

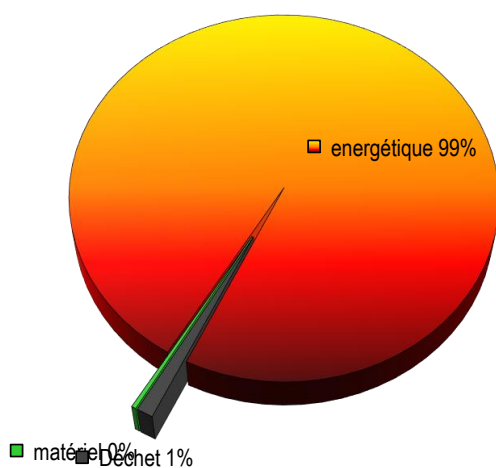
Matériau pour rembour: Oeko-Tex Standard100 - certificat 14.0.38809, classe de produit I

Matériau pour rembour: Oeko-Tex Standard100 - certificat 12.HRO.03048, classe de produit I

Éléments en mousse d: Oeko-Tex Standard100 - certificat 17.0.22215, classe de produit I



## Recyclabilité (EoL)



Le graphique démontre le quota moyen de la diversité des matériaux utilisés actuellement en Europe de l'Ouest.

Lors de l'exploitation thermique la quantité de chaleur dégagée est de 161 MJ. Ce qui correspond à une quantité de 4,5 litres de fioul domestique.

Les cendres qui se sont formées lors de la combustion seront transportées à la décharge.

## Éditeur et droits des images

Wiesner-Hager Möbel GmbH  
Linzer Straße 22  
A- 4950 Altheim  
Tel. +43 7723 460 0  
eMail: [altheim@wiesner-hager.com](mailto:altheim@wiesner-hager.com)  
[www.wiesner-hager.com](http://www.wiesner-hager.com)

**wiesner hager** concept

## Certification

TÜV Austria Cert GmbH  
Krugerstraße 16  
1015 Wien  
[Search product certificates](#)



## Conseil technique

Denkstatt GmbH  
Environmental consulting  
Hietzinger Hauptstraße 28  
1130 Wien  
<https://denkstatt.eu/?lang=en>

